

RÉSUMÉ EXÉCUTIF DES 3 RÉUNIONS



1. Réunion à l'Ajuntament de Muchamiel concernant les améliorations en attente

Date: 13/03/2026.

Participants du côté de l'Association: Juan Carlos Leal, président, et Félix Cortés, membre.

Participants du côté de la contrepartie: Gustavo Blasco, Ajuntament de Muchamiel (Gouvernement), et Borja Iborra, Ajuntament de Muchamiel (Podemos).

Objectif: examen des points en attente dans l'urbanisation.

Résumé exécutif:

Lors de cette réunion, plusieurs actions en suspens présentant un intérêt pour l'urbanisation ont été abordées. En ce qui concerne l'irrigation de Jardines del Sol, il a été indiqué qu'il serait demandé à l'entreprise d'installer un point d'eau destiné exclusivement à l'arrosage, limité au moment où l'entreprise arroserait elle-même sa plantation, et non comme point d'approvisionnement ordinaire ; en outre, il est prévu que cet usage soit limité à environ six mois par an.

L'état de diverses améliorations en attente a également été examiné, parmi lesquelles les abribus, l'installation ou l'amélioration des conteneurs, la porte des pistes et les ralentisseurs dans la zone de l'hôtel. Il s'agit de questions liées à l'entretien, à la mobilité et aux services de base dont l'Association assure le suivi avec l'Ajuntament.

Concernant le point lumineux, l'Ajuntament a donné son accord pour engager les démarches avec Iberdrola à condition que l'Association prenne en charge les coûts correspondants. Il a également été indiqué que, le

moment venu, l'installation d'un poteau et du tableau électrique sur un terrain public serait autorisée. Comme prochaine étape, le suivi de tous les points traités a été fixé.

2. Réunion à l'Ajuntament de Muchamiel sur l'organisation des fêtes

Date: 13/03/2026.

Participants du côté de l'Association: Juan Carlos Leal, président, et Félix Cortés, membre.

Participants du côté de la contrepartie: Pepin, conseiller municipal, et un technicien du service municipal.

Objectif: organisation des fêtes.

Résumé exécutif:

La réunion s'est concentrée sur la définition des besoins matériels et organisationnels pour la célébration des fêtes. Les principaux besoins identifiés étaient des chaises, des tables, deux toilettes, un éventuel chapiteau et un point lumineux provisoire. Cette première liste de moyens devait servir de base à la préparation de la demande officielle à l'Ajuntament.

L'un des points principaux concernait le chapiteau. Il a été indiqué que son installation devait être certifiée par un ingénieur ; afin d'éviter des incidents ou des problèmes techniques, il a donc été recommandé d'opter pour la location d'un chapiteau auprès d'une entreprise spécialisée, ce type d'installation étant déjà monté et certifié.

Il a également été signalé qu'il existait des subventions dans le cadre d'appels à concurrence pour des activités et la participation, qui pourraient être utilisées, par exemple, pour financer des cadeaux ou des éléments liés aux concours et aux activités festives. En outre, il a été rappelé que le budget municipal était limité et que, l'année précédente, des chaises n'avaient pas été fournies parce que le coût d'autres événements avait été élevé, en citant expressément la dépense de 1.800 EUR pour les Sanguagos. C'est pourquoi l'importance d'enregistrer les besoins le plus tôt possible a été soulignée, afin d'obtenir une réponse municipale dans de meilleurs délais.

Comme prochaines étapes, il a été convenu de déposer officiellement par registre les besoins et de préparer un petit projet explicatif des fêtes, comprenant la description des activités, le calendrier, les besoins logistiques et un plan.

3. Réunion avec le cabinet Senent Blanco & Associés au sujet de la réception de l'urbanisation

Date: 15/04/2026.

Participants du côté de l'Association: Juan Carlos Leal, président, et Félix Cortés, membre.

Participants du côté de la contrepartie: Francisco J. Senent, de Senent Blanco & Associés.

Objectif: solliciter un conseil juridique concernant la réception de l'urbanisation.

Résumé exécutif:

Lors de cette réunion, un conseil juridique spécialisé a été sollicité au sujet de la possible réception de l'urbanisation. Le cabinet a indiqué qu'il connaissait déjà la situation de Valle del Sol et a expliqué que, vers l'année 1995, on avait tenté de mettre en place une communauté de propriétaires pour gérer cette question, mais que cette initiative avait été interrompue en raison du coût économique du processus.

Comme point juridique important, le cabinet a indiqué que, pour engager l'action d'urbanisation, il serait nécessaire d'obtenir l'accord de propriétaires dont la somme des surfaces dépasse 51 % des terrains de l'urbanisation. Cette condition a été présentée comme un élément clé pour évaluer la viabilité de toute action future.

Quant aux voies d'action possibles, les avocats ont indiqué qu'ils ne considéraient pas comme très viable la récupération des garanties afin d'achever l'urbanisation. Ils ont toutefois envisagé la possibilité d'étudier des formules permettant d'attribuer à l'Ajuntament une certaine responsabilité pour ne pas avoir agi en son temps, ainsi que d'explorer des mécanismes de pression institutionnelle afin que l'Ajuntament adopte un modèle similaire à celui de l'Ajuntament d'Alicante en matière d'octroi de licences.

Comme prochaines étapes, le cabinet s'est engagé à étudier la situation actuelle de l'urbanisation et à transmettre à l'Association un devis ou une note d'honoraires sur le coût éventuel du processus, ainsi qu'un tarif spécifique pour le conseil juridique.

Conclusion générale

Les trois réunions reflètent une double ligne de travail de la part du Conseil d'administration : d'une part, le suivi des besoins pratiques et immédiats de l'urbanisation et de l'organisation des voisins, tels que les infrastructures en attente, l'approvisionnement provisoire et la préparation des fêtes ; d'autre part, l'ouverture d'une voie d'analyse juridique plus approfondie sur la réception de l'urbanisation et les actions possibles à étudier vis-à-vis de l'Ajuntament. Dans son ensemble, on observe une stratégie de gestion, d'interlocution institutionnelle et de préparation des prochaines étapes, tant sur le plan opérationnel que sur le plan juridique.